

**Procès-verbal de l'assemblée de
la commune 2^{ème} section de St-Brais du 13 décembre 2021**

Il est 20 h à l'horloge lorsque le président, M. Maurice Schaffner, ouvre l'assemblée qui a été convoquée régulièrement par le Journal officiel n° 41 du 18 novembre 2021 ainsi que par l'usage local.

Est nommé scrutateur M. Quentin Guerdat, conseiller communal, qui est le seul citoyen avec le président de l'assemblée, présents pour la section.

M. Schaffner donne connaissance de l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2022 ; discuter et voter les budgets de fonctionnement et d'investissement, ainsi que la quotité d'impôts.
3. Divers et imprévus.

L'ordre du jour ainsi que le droit de vote ne sont pas contesté.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Mme Sandrine Girardin, secrétaire communale, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 20 septembre 2021. Le PV est accepté à l'unanimité des citoyens présents.

2. Budget 2022 ; discuter et voter les budgets de fonctionnement et d'investissement, ainsi que la quotité d'impôts.

La secrétaire présente le budget élaboré par le Conseil communal. Les chiffres présentent un déficit de Fr. 6'370.-- sur Fr. 14'652.—de charges.

Quotité d'impôts et taxes sont également les mêmes que l'an passé.

Le président fait passer le budget et les taxes au vote lesquels sont acceptés à l'unanimité.

3.Divers et imprévus

La parole n'est pas utilisée et le président lève l'assemblée à 20 h 05.

Au nom de l'assemblée de la commune 2^{ème} section

Le président

La secrétaire

Maurice Schaffner

Sandrine Girardin